



28. Rue de la Forêt

Tél : 05.63.50.51.54

Email : mairie.cambounes@orange.fr

Envoyé en préfecture le 27/01/2020

Reçu en préfecture le 27/01/2020

Affiché le

SLOW

ID : 081-218100535-20200124-A4_2020-AI

A4-2020

ARRETE DU MAIRE

Autorisation de stationnement.

Le Maire de Cambounès (Tarn),

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU le Code de la Route;
- VU la loi du 13 mars 1937 modifiée relative à l'organisation de l'industrie du taxi ;
- VU la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;
- VU le décret n° 73-225 du 2 mars 1973 relatif à l'exploitation des taxis et voitures de petite remise ;
- VU le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;
- VU le décret n°95-935 du 17 août 1995 relatif à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;
- VU la demande d'autorisation d'exploiter une licence de taxi, formulée par Madame Patricia ROS, domiciliée à Fontbelle en cette commune ;
- VU l'avis favorable émis par la commission départementale des taxis et véhicules de petite remise lors de sa réunion du 19 juin 2007 ;

ARRETE.

Article 1° - Madame Patricia ROS demeurant au 28. Rue de Fontbelle commune de Cambounès (Tarn), est autorisée à exploiter une licence de taxi N°1 sur notre commune du 1 janvier au 31 décembre 2020 en utilisant son véhicule marque SKODA OCTAVIA, immatriculée **FK-577-CL** et assurée à la MAF sous le numéro de police 81081394 L 001.

Article 2° - L'autorité étant personnelle, il est interdit à son titulaire de la prêter ou de l'échanger.

Par ailleurs, la faculté de transmettre cette autorisation à titre onéreux est soumise aux dispositions de L'article 3 de la loi du 20 janvier 1995.

Dans le cas de cession d'activité, de changement d'adresse ou de véhicule, Madame Patricia ROS est tenue d'en informer préalablement la mairie.

A Cambounès, le 24 janvier 2020.

Le Maire
Christian LAGASSÉ.

